



Convention de preuve liée à l'utilisation du service de facturation électronique

Entre la société soussignée :

Code client :

Nom :

(Merci d'indiquer la forme juridique, n° d'immatriculation au registre du commerce, le capital de la société) (ci-après « le Soussigné »)

Siège social :

Adresse :

Ici représentée par son représentant légal : (Merci d'indiquer le nom et qualité du représentant légal)

Et :

EXPRESS-MAREE S.A.S, au capital de 763 000 Euros inscrite au registre du commerce de Narbonne sous le n° B 392 998 829 (ci-après « EXPRESS MAREE S.A.S. »)

Siège social : 5 rue Pierre de Fermat, Z.A. de Caumont BP 50051, 11204 LEZIGNAN-CORBIERES CEDEX

Ici représenté par son Directeur Administratif & Financier : Stéphane GRIGNON.

Le Soussigné déclare accepter sans réserve de recevoir ses factures et notes de crédit exclusivement par voie électronique, conformément à l'article 289 bis du Code Général des Impôts.

Le Soussigné déclare s'engager à reconnaître la force probante de la facture électronique et notes de crédit électronique transmise par EXPRESS MAREE S.A.S., via notre partenaire la société DPII (EDC) au même titre qu'une facturation papier/note de crédit papier.

Le Soussigné demande à ce que les factures et les notes de crédit soient transmises par fichier PDF exclusivement à l'adresse électronique suivante :

Tout changement d'adresse sera communiqué à EXPRESS MAREE S.A.S. par courrier recommandé à l'attention du Directeur Administratif et Financier.

Sauf erreur technique manifeste, le Soussigné accepte à titre de preuve la date d'envoi du fichier PDF tel qu'il ressort du système.

Le Soussigné déclare avoir pris connaissance que l'utilisation du service de facturation électronique implique l'acceptation des conditions générales de vente de EXPRESS MAREE S.A.S.

Cette déclaration est destinée à être produite devant les Tribunaux en cas de contestation de l'acheteur sur le caractère dématérialisé de la facture.

La présente convention est établie à _____ en deux exemplaires. Chaque partie reconnaissant avoir reçu sa copie.

Fait à _____

Le _____

Le Soussigné _____

EXPRESS MAREE S.A.S

Cachet de la société et signature obligatoire

Merci de retourner ce contrat à :

EXPRESS MAREE 5 rue Pierre de Fermat, Z.A. de Caumont BP 50051 11204 LEZIGNAN-CORBIERES

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter Mr MOZERR par mail : f.mozerr@expressmaree.fr

Société par Actions Simplifiées au Capital de 763 000 € - Siège Social : 5 rue Pierre de Fermat, Z.A. de Caumont 11200 LEZIGNAN CORBIERES

Téléphone : 04.68.27.56.77 - Fax : 04.68.27.22.07

RCS : Narbonne B 392 998 829- SIRET : 392 998 829 00106 – APE : 4941A